



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/303

Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/303 - APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION  
RELATIF A LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE  
DE LYON ET L'ASSOCIATION SOIERIE VIVANTE  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Située au cœur de la Croix-Rousse, l'association Soierie Vivante, créée en 1993, assure la sauvegarde et la mise en valeur de deux ateliers, appartenant à la Ville de Lyon :

- Un atelier de passementerie, situé au 21 rue Richan, Lyon 4<sup>e</sup> arrondissement ;
- Un atelier de tissage, sis à l'angle des rues Lebrun et Justin Godard, Lyon 4<sup>e</sup> arrondissement.

Au titre d'une convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens, signée le 14 janvier 2015, l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de ces locaux et d'une partie de la collection en vue de présenter l'activité de tissage et les conditions de vie et d'habitat des Canuts. Ainsi, l'association accueille le public in situ, proposant des visites commentées avec démonstrations sur les métiers à tisser, ainsi que des animations en direction de tous les publics.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon soutient l'association à travers une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2020, cette subvention s'élève à 30 000 €, conformément au Budget primitif voté par le Conseil municipal suivant la délibération n° 2020/5349 du 27 janvier 2020.

En 2020, l'association a bénéficié, par ailleurs, des mesures de soutien mises en place par la Ville de Lyon, pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19, dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ainsi, une subvention de fonctionnement de 6 000 € a été attribuée à l'association, au titre du Fonds d'Intervention Patrimoine 2020, par décision du Maire en date du 25 juin 2020. L'attribution de cette subvention a donné lieu à la signature d'un avenant n° 1.

La convention précitée, signée le 14 janvier 2015 entre la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante, arrive à échéance en janvier 2021. Il convient donc de proroger d'un an la convention cadre en cours afin de permettre à la Ville de Lyon d'engager, sur l'année 2021, une réflexion, en concertation avec l'association Soierie Vivante, en vue de l'établissement d'une nouvelle convention cadre pluriannuelle.

Vu la convention cadre conclue le 14 janvier 2015 ;

Vu l'avenant n° 1 ;

Vu l'avenant n° 2 ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant n° 2 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante, est adopté.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**